

L'Office National des Forêts

Établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1964, l'Office national des forêts mène son action dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de performance avec l'Etat et la Fédération nationale des communes forestières. Il assure la gestion durable des forêts publiques françaises, soit près de 10 Mha de forêts et espaces boisés en France métropolitaine et dans les DOM.

Au service de la société, l'Office prépare avec ses partenaires la forêt et les espaces naturels de demain et agit pour qu'ils participent activement à la résolution des grands enjeux du développement durable : lutte contre les changements climatiques, développement des énergies renouvelables, conservation de la biodiversité, qualité de l'eau, prévention contre les risques naturels... tout en assurant au meilleur niveau la fonction essentielle de production de bois.

se rendre sur le site: www.onf.fr